

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 16 septembre 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 9 septembre 2019, s'est réuni le 16 septembre 2019, sous la présidence de Madame Corinne BARBASSO-BRUAS, 1ère adjointe remplaçant le Maire empêché.

Présents : Madame Corinne BARBASSO-BRUAS (1ère adjointe remplaçant le Maire empêché)- Monsieur Paul ROCHEFORT - Madame Florence RODET-CURTY - Monsieur Michel DUPREZ- Madame Annie LEGROS - Monsieur Joseph MARTIN (Adjoints) - Monsieur Jean-Claude MATILLON - Monsieur Serge OLLAGNIER - Monsieur Patrice SAUVAGEON - Madame Hélène HUGUES - Madame Laurence FLANDIN - Monsieur Bruno METRAL (arrivée:21h04) - Madame Pascale PERRIN (arrivée : 20h49) - Madame Marie-Laure RUÉ - Monsieur Martin GUILLEMOT- Madame Renée OECHSLIN - Monsieur Mathieu VAN HAESEBROECK - Madame Agnès ESPINOUX - Monsieur Olivier ARAUJO- Monsieur Thierry DUCHARNE - Madame Carole CHAVANET- Monsieur Gilles GIRE -

Absent ayant donné pouvoir :

Monsieur Maurice GUERRIERI à Monsieur Michel DUPREZ

Absents:

Monsieur Claude VIAL- Madame Véronique DUGOUJON- Madame Nathalie MASSENZIO- Madame Arielle CABON.

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 23

Secrétaire de séance : Monsieur Gilles GIRE

Affichage du compte-rendu sommaire : 20 septembre 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL

A L'UNANIMITÉ

DÉSIGNE Gilles GIRE en qualité de secrétaire de séance

AUTORISE, dans le cadre de l'empêchement du Maire et conformément à l'article L2123-24 III du code général des collectivités territoriales (CGCT), le versement de l'indemnité fixée pour le Maire, à la 1ère adjointe remplaçant provisoirement le Maire, en application de l'article L2122-17 du CGCT.

AUTORISE la vente de l'appartement situé 10 rue Rivet à Lyon 1^{er} au prix de 148 000€, et **AUTORISE** la signature de tous les documents concernant cette transaction.

APPROUVE la décision budgétaire modificative qui s'équilibre à 148 000€ en section d'investissement.

AUTORISE la signature de la convention de dérogation à la carte scolaire établie avec la commune de Vernaison pour une durée de trois ans.

DÉCIDE de créer pour accroissement temporaire d'activité un emploi non permanent à temps complet d'adjoint technique au service des espaces verts, un emploi non permanent à temps complet d'adjoint administratif au service accueil/voirie et un emploi non permanent à temps complet de catégorie A au service communication/culture.

AUTORISE la signature des conventions de mise à disposition de locaux communaux avec les associations « le cercle d'études de l'Ouest Lyonnais » et « ALSIP ».

DÉCIDE d'adhérer au Plan Climat Air Energie Territorial à horizon 2030, porté par la Métropole.

AINSI DÉLIBÉRÉ

Pour le Maire empêché,
Corinne BARBASSO-BRUAS

1ère adjointe au Maire .